



Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 71 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : renforcement
de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par les organismes des Nations Unies**

Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 66/227, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les interventions internationales faisant suite aux catastrophes naturelles et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-septième session. Le rapport offre une vue d'ensemble des catastrophes liées à des risques naturels et fait ressortir les tendances nouvelles. Il montre qu'une démarche fondée sur la résilience est la solution aux crises récurrentes et esquisse la contribution des intervenants humanitaires au renforcement de la résilience des populations. Il fait également le point sur l'action menée par le système humanitaire international en vue de renforcer l'autorité, la coordination et la responsabilité dans ce domaine. Le rapport examine les progrès réalisés dans différents domaines et présente des recommandations pour mieux faire face aux catastrophes naturelles.

* A/67/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution 66/227, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les interventions internationales faisant suite aux catastrophes naturelles, couvre la période allant du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012. Des informations plus récentes y ont été incorporées lorsqu'elles présentent un intérêt.

II. Vue d'ensemble

2. Dans le monde entier, l'intervention humanitaire est de plus en plus sollicitée, notamment à cause de la fréquence et de la gravité accrues des catastrophes naturelles et du nombre croissant de personnes vulnérables. Dans de nombreuses régions du monde, les catastrophes répétées démunissent les familles, mettent en échec les capacités d'intervention à l'échelon local et national et annulent les acquis du développement, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. Les pouvoirs publics et les acteurs internationaux du développement et de l'aide humanitaire doivent aider les populations à accroître leur capacité à résister aux catastrophes et à s'en relever. Pour cela, il faut combiner et orchestrer au niveau national la prévention, la préparation préalable, les secours, le relèvement et les programmes de développement.

3. Le rapport décrit l'effet des catastrophes au cours de la période considérée. Il montre qu'une démarche fondée sur la résilience est la solution aux crises qui se répètent et souligne le rôle joué par les acteurs humanitaires pour renforcer la capacité des populations à faire face. Il fait le point sur l'action menée par le système humanitaire international pour renforcer la responsabilisation, la coordination et la capacité de décision, et conclut par des recommandations sur la façon de mieux faire face aux catastrophes et d'obtenir l'adhésion à une démarche fondée sur la résilience. La résilience sera évoquée dans d'autres rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, sous l'angle du développement et de la consolidation de la paix.

III. Les faits importants de l'année écoulée

4. Au cours de la période considérée, les deux motifs principaux d'intervention humanitaire ont été la sécheresse et les catastrophes liées aux risques hydrométéorologiques, comme les inondations et les tempêtes. Le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a enregistré 332 catastrophes naturelles en 2011. Ce chiffre est inférieur à ceux des 10 dernières années, mais pour les populations ces événements ont été parmi les pires de la décennie. Les catastrophes naturelles ont touché 244,7 millions de personnes (le chiffre le plus élevé depuis 2003), fait environ 30 773 morts et occasionné des pertes économiques estimées à plus de 366 milliards de dollars. L'Observatoire des situations de déplacement interne a estimé qu'en 2011, au moins 14,9 millions de personnes avaient été déplacées à cause de catastrophes naturelles, le plus souvent dues aux conditions météorologiques. Quatre-vingt-neuf pour cent de ces personnes se trouvaient en Asie.

5. En 2011, la sécheresse a provoqué de graves crises dont les effets ont persisté en 2012. En 2011, dans la Corne de l'Afrique, la sécheresse a touché 13,3 millions de personnes à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. En raison de pluies tardives et irrégulières et du prix élevé des denrées alimentaires en 2012, 9,1 millions de personnes de cette région avaient encore besoin d'une assistance humanitaire.
6. Au Sahel, la coïncidence de la sécheresse, du prix élevé des denrées alimentaires, des déplacements de populations et de la pauvreté chronique a entraîné une crise alimentaire et nutritionnelle. Au Burkina Faso, au Cameroun, en Gambie, en Mauritanie, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et au Tchad, plus de 18 millions de personnes, dont 1,1 million d'enfants de moins de 5 ans, sont ainsi touchés. Dans le nord du Mali et au Nigeria, la crise est aggravée par l'insécurité et les conflits.
7. En Afghanistan, la sécheresse a frappé 3 millions de personnes en 2011. Les sécheresses récurrentes ont aussi touché des pays du Moyen-Orient comme la République arabe syrienne et le Yémen. Au Brésil, la pire sécheresse depuis des décennies a frappé près de 4 millions de personnes, tandis qu'une sécheresse prolongée affectait environ 200 000 familles au Paraguay. Des situations de sécheresse ont également été enregistrées au Mexique et à Cuba.
8. Les tempêtes, les cyclones et les pluies torrentielles de la mousson ont entraîné des inondations au Pakistan, où plus de 5 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Les Philippines ont battu un record national avec 33 catastrophes naturelles, dont le cyclone tropical Washi (Sendong), qui a fait 1 495 morts et touché 624 600 personnes.
9. Au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam, les ouragans, les pluies torrentielles et les inondations ont fait plus de 800 victimes et 7,5 millions de sans-abri. La dépression tropicale 12-E a provoqué en octobre 2011 des inondations et des coulées de boue, dont ont souffert 2 millions de personnes au Costa Rica, au Guatemala, à El Salvador, au Honduras, au Mexique et au Nicaragua.
10. Les événements dus aux inondations ont touché 3,5 millions de personnes en Amérique du Sud, principalement au Brésil, en Colombie et au Pérou. Au Brésil, des pluies diluviennes ont touché quelque 2,1 millions de personnes, tandis que les inondations déplaçaient 1,3 million de personnes en Colombie.
11. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 212,8 millions de dollars, soit environ 40 % du montant total des crédits attribués, à la suite de sécheresses, de tremblements de terre, d'inondations et de tempêtes. Le Fonds a versé 63,8 millions de dollars pour les situations d'urgence au Sahel et 90,3 millions de dollars pour la Corne de l'Afrique. Les fonds de financement commun fonctionnant au niveau des pays, communément appelés Fonds d'intervention en cas d'urgence et fonds humanitaires communs, ont alloué 127 millions de dollars, soit 28 % de leurs prestations totales, aux situations d'urgence causées par des catastrophes naturelles.

IV. Renforcer la résilience en associant secours et développement

12. Il ressort des enseignements tirés des interventions lors de crises récurrentes qu'il faut renforcer la capacité de récupération des populations en s'attaquant aux facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui fragilisent un grand nombre de personnes. Les gouvernements, les organisations régionales et les acteurs du développement et de l'intervention humanitaire doivent concourir ensemble à la mise en œuvre sous la conduite nationale de stratégies visant cet objectif.

13. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes signalait l'importance d'une démarche fondée sur la résilience¹. Cette importance a été réaffirmée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012, qui appelle à « prendre de toute urgence des mesures visant à atténuer les risques de catastrophe et à accroître la résilience » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 186).

14. L'initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens », menée par le Gouvernement nigérien, est un exemple probant de réponse nationale aux crises alimentaires récurrentes. Cette initiative quinquennale permet d'améliorer la résilience des communautés aux crises alimentaires en diversifiant la production agricole et en améliorant les infrastructures, le commerce et l'accès aux marchés en milieu rural. Ce plan, qui vise à nourrir 5,5 millions de Nigériens en 2012, est largement soutenu par les organismes des Nations Unies et par des donateurs bilatéraux et multilatéraux, notamment des institutions financières internationales. Le coût de l'initiative en 2012 est estimé à plus de 150 millions de dollars.

15. À l'échelon régional, des engagements importants ont été pris pour renforcer la résilience à la sécheresse et aux crises alimentaires connexes. En mai 2012, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a créé un dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité destiné à soutenir les stratégies de résilience à la sécheresse des États et des organisations régionales, à mobiliser des ressources et à faciliter l'échange de connaissances. Le 18 juin 2012, la Commission européenne a organisé une réunion de haut niveau sur le Sahel, au cours de laquelle les gouvernements des pays touchés, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les institutions financières multilatérales ont convenu de renforcer la résilience de la région face aux crises alimentaires².

16. Le renforcement à long terme de la résilience, qui est du ressort des autorités gouvernementales, reçoit le soutien des programmes de développement. Les programmes humanitaires peuvent apporter leur contribution en améliorant la capacité d'adaptation des services sociaux de base et en augmentant le nombre de leurs bénéficiaires, en renforçant les dispositifs de protection sociale, en favorisant une meilleure intégration de la réduction des risques de catastrophes à tous les stades de l'action d'urgence, en planifiant et en agissant à plus long terme,

¹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

² La déclaration conjointe de cette réunion peut être consultée à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/echo/files/news/20120618_sahel-conference_joint_statement_en.pdf.

notamment lors des crises prolongées, et en mobilisant des financements plus réguliers pour soutenir ces actions.

L'état de préparation

17. L'état de préparation permet de sauver des vies et de réduire les traumatismes physiques et psychologiques. Il permet une action rapide, ce qui atténue les dégâts matériels et les pertes économiques. Au Bangladesh, un programme innovant d'abris en cas de cyclone a par exemple considérablement réduit la mortalité au cours des quatre dernières décennies. Au Chili, le tremblement de terre de magnitude 8,8 qui a eu lieu en 2010 n'a tué que 1 personne sur 595, en grande partie grâce aux normes de construction et à d'autres mesures de réduction des risques. La même année, le séisme beaucoup moins puissant qui a frappé Haïti a tué 1 personne sur 15. La préparation aux situations d'urgence est un élément essentiel des programmes de renforcement de la résilience à court et à long terme.

18. Il est manifestement plus rentable d'investir dans la préparation et dans la réduction des risques de catastrophe que de financer des opérations de secours. Le financement de la préparation et de la réduction des risques est cependant très modique et intervient plutôt dans le sillage d'une catastrophe que par anticipation, lorsque les risques sont connus. En 2011, le financement de la préparation aux situations d'urgence était estimé à 158,7 millions de dollars, soit 1,5 % de l'aide humanitaire disponible pour les pays. Au cours de la dernière décennie, les 20 premiers bénéficiaires de l'aide humanitaire ont dépensé moins de 1 % du financement dans ce domaine pour la préparation, soit 62 cents pour 100 dollars dépensés. Entre 2000 et 2009, les 40 premiers bénéficiaires de l'aide publique au développement n'ont consacré en moyenne que 0,9 % des sommes reçues, soit 3,7 milliards de dollars, à des activités de réduction des risques comme la préparation.

19. Le Comité permanent interorganisations, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes continuent d'aider les pays concernés à se préparer aux situations d'urgence. Pendant la période considérée, les Gouvernements afghan, ghanéen, haïtien, indonésien, malaisien et philippin ont organisé avec le Comité permanent interorganisations des exercices de simulation conjoints pour mettre à l'épreuve les procédures d'intervention d'urgence. Les simulations ont aidé les intervenants des différents pays à mieux collaborer entre eux et avec les partenaires humanitaires internationaux.

20. Pour les gouvernements et les acteurs internationaux du développement et de l'aide humanitaire, le fait de disposer, avant les crises, d'ensembles de données normalisées joue un grand rôle dans la préparation. Les données localisant les services de santé, l'eau et les infrastructures, notamment routières, permettent de cibler les ressources modiques et de faciliter la prise de décisions et donc d'améliorer sensiblement la rapidité et l'efficacité des interventions locales et internationales. Le système de libre accès aux données adopté par plusieurs États est un bon modèle, qu'il convient d'appliquer à d'autres pays.

Une intervention rapide

21. Grâce aux systèmes d'alerte précoce, on peut porter secours aux populations avant que leurs moyens de production ne soient affectés. Pour qu'une alerte précoce

se traduise en intervention rapide, il faut que les autorités du pays soient aux commandes et que des réponses appropriées soient apportées en temps voulu. La souplesse des mécanismes de financement est un facteur important. Elle permet en effet de débloquent des fonds sur la foi d'indicateurs précoces, sans attendre le début de la crise. La décision d'intervenir doit reposer sur des indices et sur une compréhension approfondie des besoins locaux, des moyens de survie et des vulnérabilités. Chaque fois que cela est possible, l'aide internationale doit soutenir et renforcer les moyens locaux.

22. Au Sahel, fin 2011, l'annonce anticipée d'une sécheresse a conduit des pays comme le Niger et la Mauritanie à élaborer des plans d'intervention d'urgence. Elle a conduit les membres du Comité permanent interorganisations à adopter début 2012 une stratégie pour le Sahel qui a rapidement débouché, dans l'ensemble de la région, sur des transferts en espèces en urgence, la fourniture de repas scolaires, le renforcement des moyens de subsistance et une action de prévention de la malnutrition. Ces mesures ont évité à beaucoup de gens de connaître, plus tard dans l'année, une situation difficile.

23. Au Mozambique, lors d'ouragans, des vies ont été sauvées parce que les populations avaient donné rapidement l'alerte par radio ou au moyen de drapeaux et parce que les pouvoirs publics avaient pris des mesures, par exemple en les relogant sur des terres plus élevées. Grâce à la détermination et aux choix budgétaires des autorités, des ressources ont été prépositionnées dans les zones inaccessibles pendant les inondations.

Le relèvement rapide

24. En garantissant aux ménages des stratégies d'adaptation et des moyens de subsistance profitant équitablement aux femmes et aux hommes, le relèvement rapide assure la cohérence entre les programmes d'intervention humanitaire et les plans et activités de développement à plus long terme.

25. En Éthiopie, par exemple, l'investissement public dans le dispositif de sécurité productif et les programmes nationaux de nutrition ont eu pour résultat une intervention plus fiable, plus rentable et plus efficace. Le dispositif de sécurité est un mécanisme à deux volets qui apporte à la fois un secours immédiat et des moyens de subsistance aux ménages vivant dans l'insécurité alimentaire. Cela permet de compléter l'aide alimentaire par des actions à moyen et à long terme qui s'attaquent aux facteurs systémiques de l'insécurité alimentaire. Le mécanisme d'urgence du dispositif peut être rapidement activé, le cas échéant, pour amplifier l'aide lorsqu'elle est nécessaire.

V. Améliorer l'efficacité opérationnelle de l'intervention humanitaire internationale

26. Au cours de la période considérée, les organismes humanitaires internationaux ont continué à renforcer leur action face aux catastrophes. À l'échelon national, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement s'emploient de concert à analyser les risques et leurs causes structurelles et à leur apporter des solutions, et à élaborer une réaction coordonnée et intégrée bénéficiant en temps utile de financements pluriannuels, prévisibles et souples. Les membres du Comité permanent

interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes étudient les moyens d'harmoniser les outils et les cycles des programmes humanitaires et de développement afin que les mécanismes de financement puissent être utilisés aussi efficacement que possible pour dégager les ressources nécessaires pour les activités de préparation aux catastrophes et de renforcement de la résilience. Des recommandations plus concrètes devraient figurer dans le rapport du Secrétaire général qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

27. Pour sauver plus vite davantage de vies humaines, les acteurs du développement et de l'aide humanitaire ont besoin d'intervenir plus rapidement. Vers la fin de 2011, tandis que les signes avant-coureurs d'une crise alimentaire grave apparaissaient au Sahel, les organisations humanitaires ont immédiatement lancé une campagne très remarquée en vue de mobiliser des fonds pour une action internationale rapide. Cette campagne a atteint son point culminant lorsque l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Coordonnateur des secours d'urgence se sont rendus ensemble au Sahel en mars 2012.

28. La pauvreté chronique et l'absence de développement constituent le noyau des crises à répétition. Les organisations humanitaires et de développement sont conscientes que, pour résoudre les problèmes fondamentaux et l'action menée par les gouvernements pour renforcer la résilience des populations, elles doivent mobiliser fortement un large éventail de partenaires. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence a donné la priorité aux mesures visant à ouvrir plus largement le système humanitaire international à un plus grand nombre d'organismes gouvernementaux, d'organisations régionales, d'entités du secteur privé et d'universités. Par exemple, lors de la sécheresse et de la famine qui ont sévi dans la Corne de l'Afrique, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et les nombreuses organisations non gouvernementales islamiques relevant d'elle ont participé aux activités de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

29. En décembre 2011, les hauts responsables de toutes les organisations membres du Comité permanent interorganisations sont convenus d'un ensemble de recommandations visant à sauver plus rapidement un plus grand nombre de vies humaines lors des catastrophes majeures, notamment celles qui se produisent soudainement. Ces mesures, dénommées « programme de transformation », visent à améliorer l'impulsion, la coordination et la responsabilisation de toutes les parties prenantes. Pour mettre en œuvre ce programme, le Comité a adopté des procédures et des directives concernant la manière dont ce programme peut servir à faire face aux situations d'urgence à grande échelle. Des dispositifs ont été créés, comme le fichier des coordonnateurs des opérations humanitaires pouvant être déployés à bref délai. De plus, le Coordonnateur des secours d'urgence a une vue d'ensemble des capacités de réaction rapide des organisations membres du Comité. Ce dernier a testé les outils et dispositifs susmentionnés lors d'essais et de simulations sur le terrain, notamment au niveau des responsables des organisations.

30. Tout en renforçant ses méthodes et outils, le système humanitaire international a continué à appuyer les mécanismes de coordination humanitaire sous direction nationale. Ainsi, en 2011, l'équipe de pays pour l'action humanitaire en Indonésie a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement indonésien, qui a maintenant

transposé dans la législation nationale les normes internationales d'évaluation coordonnée des besoins. À Haïti, les groupes sectoriels de l'action humanitaire dans les domaines de l'agriculture et des moyens de subsistance, de l'aide alimentaire, de l'éducation, de la nutrition, des télécommunications d'urgence, de la logistique et du déblaiement ont été supprimés et remplacés par des mécanismes de coordination sous direction nationale et bénéficiant d'un appui international.

VI. Rapports demandés

31. Le présent chapitre a fait suite à la résolution 66/227 de l'Assemblée générale. Les mécanismes décrits ci-après font partie de l'arsenal d'instruments dont dispose la communauté internationale pour répondre aux catastrophes.

32. Les équipes dépêchées par le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage figurent généralement parmi les premiers intervenants humanitaires qui arrivent sur les lieux auprès des personnes sinistrées. Elles prêtent leur assistance dans le domaine des communications d'urgence, de l'évaluation des besoins, de la recherche et du sauvetage, ainsi que d'autres fonctions vitales. Les gouvernements touchés par les catastrophes utilisent également les moyens militaires et de protection civile internationaux et nationaux. Ces dernières années, les organismes humanitaires internationaux ont instauré de nouveaux partenariats avec le secteur privé pour améliorer l'efficacité des interventions en cas de catastrophe.

A. Système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe

33. Le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été créé en 1993 pour aider les gouvernements à faire face aux catastrophes naturelles. Il fournit également son assistance lors des situations d'urgence complexes et des catastrophes écologiques et technologiques. Composé des représentants de 81 États Membres, il a déployé plus de 213 missions. Au cours de la période examinée, des équipes ont été déployées au Paraguay et aux Comores pour appuyer les interventions nationales lors d'inondations. Une équipe a été envoyée au Congo pour évaluer la solidité des bâtiments après l'explosion d'un dépôt de munitions en mars 2012.

34. Le système a aussi envoyé des équipes pour aider les gouvernements à évaluer leur niveau de préparation aux situations d'urgence et les possibilités d'aide internationale. Ces missions ont permis de renforcer les liens entre les gouvernements et les organismes des Nations Unies chargés de la préparation aux catastrophes. Ainsi, une mission au Sri Lanka a conduit à la création d'un groupe de travail de haut niveau au sein du Gouvernement sri-lankais pour renforcer son niveau de préparation aux catastrophes.

35. Reconnaissant le rôle croissant des organisations régionales en matière d'intervention humanitaire, le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe harmonise actuellement ses outils d'intervention avec les mécanismes d'intervention rapide de l'Union européenne, de l'Association

des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

36. En 2012, le système a renforcé ses opérations en adoptant des règles transparentes pour gérer ses listes d'experts et renforcer ses méthodes de formation. Il appuiera la mise en œuvre du Programme de transformation du Comité permanent interorganisations (voir par. 29 plus haut), notamment en concourant à l'état de préparation du système d'aide humanitaire afin de permettre un déploiement plus rapide en cas de catastrophe de grande ampleur.

B. Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage

37. Le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage est un réseau mondial de plus de 80 pays et organisations qui se concertent sous les auspices de l'ONU pour renforcer les actions de recherche et de sauvetage en milieu urbain. Au cours des 10 dernières années, le Groupe a contribué de manière déterminante à l'élaboration de dispositifs et de procédures largement reconnus qui organisent le travail des équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain, notamment lorsqu'elles appuient des interventions humanitaires internationales.

38. L'année 2012 a été marquée par le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 57/150, par laquelle l'Assemblée générale a reconnu que les directives techniques élaborées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage étaient le principal outil de référence pour coordonner les opérations internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain et a demandé à tous les États d'agir conformément à ces directives. À ce jour, 29 équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain ont été classées comme adhérant aux normes internationales minimales en matière de recherche et de sauvetage. D'ici à 2015, le nombre d'équipes classées conformes par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage devrait être porté à 45, multipliant presque par deux la capacité internationale certifiée pour la recherche et le sauvetage en milieu urbain.

39. Le Groupe continue à renforcer les capacités nationales de recherche et sauvetage en milieu urbain. On peut citer comme exemple le séisme qui s'est produit dans l'ouest de Sumatra (Indonésie) en 2009 et qui a endommagé plus de 135 000 habitations et entraîné la mort de plus de 1 200 personnes. Les autorités indonésiennes ayant exprimé leur vif désir de renforcer leurs capacités afin de pouvoir sauver un plus grand nombre de personnes, le Groupe a organisé en 2012 en Indonésie un exercice de simulation d'opérations de sauvetage suite à un séisme. Cet exercice, qui a réuni environ 240 spécialistes nationaux et internationaux de la recherche et du sauvetage venant de plus de 30 pays, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, a consisté à simuler des actions de sauvetage après un séisme de grande ampleur pour faire travailler ensemble des équipes locales et internationales. Pour l'agence nationale indonésienne de recherche et de sauvetage, l'exercice a mis en relief la complexité de la coordination en présence d'un grand nombre d'intervenants et la nécessité d'augmenter la capacité de gestion de la logistique et des informations.

C. Rapports des moyens civils et militaires dans les interventions en cas de catastrophe

40. Au cours de l'année écoulée, le volume des moyens militaires déployés à l'étranger à l'appui d'opérations de secours humanitaire a diminué. Cela peut s'expliquer par le fait qu'aucune situation d'urgence de grande ampleur nécessitant des opérations de secours à grande échelle n'a eu lieu et également par le fait que les États Membres ont amélioré leur capacité d'intervention nationale.

41. Les États Membres et les acteurs internationaux se sont mobilisés davantage pour veiller à ce que les ressources militaires et de protection civile soient utilisées aussi efficacement que possible dans les interventions humanitaires, tout en respectant et promouvant les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Les gouvernements en ont apporté la preuve en transposant les directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe (les directives d'Oslo) et les directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des situations d'urgence complexes dans leurs directives et politiques nationales propres sur la coordination civilo-militaire. Haïti et le Pakistan l'ont fait de manière exemplaire. Les directives ont également joué un rôle clef s'agissant de fournir aux États Membres des informations sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile pendant la crise de la Corne de l'Afrique en 2012.

42. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a contribué à la mise en place de capacités de coordination civilo-militaire nationales et régionales en organisant des sessions de formation sur les directives des Nations Unies relatives à la coordination humanitaire civile et militaire. Au cours de la période considérée, on estime que 276 représentants de gouvernement et membres du personnel des Nations Unies, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales ont bénéficié de cette formation, un accent particulier étant mis sur l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Le Bureau a aussi appuyé l'initiative HOPEFOR menée par la République dominicaine, le Qatar et la Turquie, et notamment leurs plans relatifs à la tenue de sommets annuels et à l'établissement de centres d'excellence régionaux.

D. Appui du secteur privé aux interventions en cas de catastrophe

43. La mobilisation du secteur privé lors des interventions en cas de catastrophe naturelle a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie. Son appui peut contribuer à l'action humanitaire dans des domaines tels que l'inventaire des besoins et des ressources, l'analyse en temps réel et la logistique. Les outils des nouvelles technologies et télécommunications ont aussi fourni des solutions créatives et innovantes et changé la manière dont les intervenants humanitaires communiquent avec les personnes qui ont besoin d'aide.

44. Ainsi, Deutsche Post DHL a aidé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à créer une base de données qui recensera les contributions en nature afin d'identifier les besoins à satisfaire et de réduire les dons non sollicités. En

outre, Deutsche Post DHL, le PNUD et les Gouvernements bangladais, indonésien, libanais, népalais et turc ont collaboré au projet « Get airports ready for disasters », qui a pour but de préparer les aéroports à accueillir les cargaisons des secours acheminés après une catastrophe. Deutsche Post DHL a également répondu aux demandes nationales d'appui logistique faisant suite à des catastrophes au Chili, en El Salvador et en Turquie.

45. Le savoir-faire du secteur privé appuie aussi les actions visant à renforcer le pouvoir de mobilisation dans les crises humanitaires. Ainsi, le cabinet Deloitte prête son concours au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour mettre en place des capacités d'impulsion stratégique dans le système humanitaire international.

46. Les intervenants humanitaires doivent s'efforcer d'identifier et d'exploiter les possibilités offertes par le secteur privé tandis que celui-ci doit être mieux informé sur les créneaux appropriés pour l'appui qu'il peut fournir.

VII. Recommandations

A. Importance accordée par la communauté internationale à l'action humanitaire

47. Les États Membres, les acteurs non étatiques et les organisations à vocation humanitaire sont appelés à continuer de promouvoir un plus grand respect des principes humanitaires de solidarité, neutralité, impartialité et indépendance.

48. Les États Membres sont priés instamment de faciliter le passage sans contretemps ni entrave du personnel humanitaire et des secours vers les communautés touchées. Un accès sûr, en temps opportun et sans obstacle aux personnes dans le besoin est une condition préalable à la prestation d'une aide humanitaire efficace.

49. Il est rappelé aux États Membres et aux organisations humanitaires qu'il est nécessaire de maintenir le caractère fondamentalement civil de l'aide humanitaire d'urgence. Il est demandé aux États Membres de s'assurer qu'il est fait appel à des ressources militaires étrangères en dernier recours uniquement, lorsque cela constitue la seule option possible en termes de capacités et de disponibilité, et que de telles ressources sont utilisées uniquement à la demande de l'État sinistré ou avec son consentement. Il leur est également demandé de s'assurer que les ressources militaires étrangères sont utilisées de manière appropriée, en fonction des besoins et en temps opportun, et que leur utilisation est coordonnée avec le Coordonnateur des secours d'urgence et en conformité avec le droit international et les principes humanitaires, de même qu'avec les directives établies par la communauté internationale, comme les directives d'Oslo, les directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile et avec les directives spécifiques à une région ou un pays, ou à une situation particulière, le cas échéant.

B. Élaboration de programmes favorisant la résilience

50. Les États Membres, le système des Nations Unies, les partenaires de l'action humanitaire et les acteurs du développement sont invités à reconnaître qu'il

incombe au premier chef aux gouvernements de renforcer la résilience et de promouvoir l'élaboration de programmes à cet effet.

51. Les États Membres, le système des Nations Unies, les partenaires de l'action humanitaire et les acteurs du développement sont invités à adopter une démarche globale lorsqu'ils s'attaquent à la question du risque et de la vulnérabilité dans les pays exposés aux catastrophes. Cette démarche devrait comporter des objectifs pluriannuels et multisectoriels en matière de renforcement de la résilience et accorder une importance particulière à la résilience des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les personnes handicapées.

52. Les États Membres sont encouragés à financer en temps utile, sur une base flexible, prévisible et pluriannuelle l'élaboration de programmes qui appuient la résilience des communautés en renforçant la préparation aux catastrophes et en favorisant l'intervention et le relèvement rapides, au moyen des instruments existants de financement du développement et de l'action humanitaire.

53. Le système des Nations Unies et les intervenants de l'action humanitaire sont appelés à poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe et le relèvement rapide soient intégrés dans la programmation des actions humanitaires dans tous les secteurs et que les acteurs du développement soient associés à la planification stratégique dès le départ.

54. Les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire sont appelés instamment à reconnaître l'importance cruciale de la préparation aux catastrophes. À ce sujet, les États Membres sont exhortés à accroître leur soutien aux efforts déployés par le système des Nations Unies et des intervenants de l'action humanitaire pour renforcer les capacités d'action des intervenants locaux, régionaux et internationaux.

55. Les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales et les intervenants de l'action humanitaire et du développement sont appelés à renforcer les systèmes d'alerte rapide à tous les niveaux.

56. Les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations de l'action humanitaire et du développement sont invités à s'assurer que des mécanismes appropriés de prise de décisions et de coordination sont mis en place aux niveaux local, national, régional et mondial, afin que les alertes rapides déclenchent en temps utile une intervention efficace bénéficiant du versement rapide d'un financement suffisant et prévisible.

57. Au titre des mesures de préparation aux catastrophes, les États Membres sont invités à adopter des politiques visant à améliorer la qualité des données et à faciliter l'échange d'informations.